



## INTERPRET

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous avons commencé l'année sur les chapeaux de roues, puisque l'attribution à INTERPRET du pilotage du secrétariat national fide de novembre a permis d'engager deux personnes et d'installer de nouvelles places de travail au secrétariat à Berne.

Le règlement définitif de l'examen pour le brevet fédéral est signé et le projet de révision du brevet est donc achevé. Le nouveau règlement sera appliqué lors de l'examen de cette année. Un bref rapport issu d'un sondage vous présente les types d'activité des détentrices et détenteurs de l'ancien brevet fédéral.

Au cours des dernières semaines, deux produits ont pu être terminés par INTERPRET : d'une part un dépliant imprimé qui livre un aperçu des offres et des outils de la communication dans un contexte interculturel, et d'autre part un recueil de matériel pour l'ancrage de l'interprétariat communautaire dans les institutions. Ce matériel a été produit sur la demande d'une déléguée cantonale à l'intégration et son utilisation peut être profitable à toute autre institution également.

De plus, INTERPRET se consacre actuellement à la clôture annuelle, à l'établissement du rapport annuel et à d'autres activités dans ce contexte. Nous vous informerons de manière plus détaillée dans le prochain Infomail. Dans l'édition que vous avez sous les yeux, vous trouverez les thèmes susmentionnés ainsi qu'un choix des informations les plus récentes.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

## Informations

### Deux nouvelles collaboratrices

Pour le pilotage du secrétariat national fide, nous avons engagé Rita Kieffer. Elle a commencé son travail début janvier et sera responsable des différentes procédures de qualification en lien avec la formation des formateurs et formatrices en langue dans le domaine de l'intégration. Le secrétariat fide deviendra opératif de manière formelle dès le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Début février, Susanna Paoletti a également rejoint l'équipe pour soutenir le projet fide ainsi que le centre de compétence d'INTERPRET.

■ [site Internet fide \(lien\)](#)

### Statistiques des interventions

Les statistiques des interventions de l'année 2014 seront relevées et évaluées pour la première fois par INTERPRET. Les services d'interprétariat doivent renvoyer les formulaires jusqu'au 15 mars 2015. Le rapport des statistiques sera publié sur le site Internet et présenté dans le prochain Infomail.

### Nouvelle présentation pour « se comprendre »

se comprendre, le service d'interprétariat de Caritas à Fribourg a un nouveau site Internet, très attrayant :

■ [site Internet « se comprendre » \(lien\)](#)

## Sondage sur la situation professionnelles des interprètes communautaires avec brevet fédéral

En automne 2014, un petit sondage a été effectué auprès des 87 interprètes communautaires qui disposaient alors du brevet fédéral. 55 personnes ont répondu aux 12 questions et ont renvoyé le questionnaire.

L'objectif du sondage était d'obtenir des informations sur la situation professionnelle des personnes ayant réussi l'examen professionnel et sur l'utilité du brevet fédéral selon elles.

Les résultats du sondage confirment de nombreuses connaissances et suppositions : il apparaît clairement que la majorité des interprètes sont des femmes (83%) et sont qualifiées (près de 70% disposaient déjà d'un diplôme du domaine tertiaire avant d'obtenir le brevet fédéral). L'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle représentent encore une activité secondaire pour un grand nombre d'interprètes communautaires (22). Même ceux et celles qui disent être principalement ou exclusivement actifs comme interprète communautaire (18) n'interviennent « que » 25 heures par mois, en moyenne (chiffres basés sur une estimation des interventions des six derniers mois). A l'exception d'une personne, les participant-e-s au sondage travaillent tou-te-s sur mandat et la moitié d'entre elles exclusivement via les services d'interprétariat. L'autre moitié obtient des mandats aussi bien par le biais des services d'interprétariat que de manière indépendante.

Concernant la signification des domaines d'intervention, les résultats ne sont pas non plus très surprenants : les interprètes communautaires et les médiateurs/trices interculturel-le-s sont actifs/ives en première ligne dans les domaines de la formation, de la santé et du social, à parts à peu près égales (mentionnés 52, 54 et 51 fois). Les personnes interrogées sont actives aussi dans d'autres domaines : dans le domaine de la justice (31 mentions), dans le domaine de l'intégration du marché du travail (21), dans le domaine de l'asile (17) ainsi que dans des projets d'intégration (9). Le plus grand groupe des personnes interrogées (20) indique avoir été actif/ive dans 5 champs d'intervention au cours des 12 derniers mois. La moyenne est de 4,3 domaines d'intervention. Cela reflète la diversité des situations dans lesquelles la collaboration avec les interprètes communautaires est pertinente et montre également très clairement que le champ d'intervention des détentrices et détenteurs du brevet fédéral est effectivement très large.

Les réponses données relativement aux premières langues sont intéressantes : un nombre étonnamment élevé des personnes interrogées indiquent une des langues officielles de Suisse comme première langue. Une interprétation explicite de ces réponses n'est pas possible, mais elles semblent signifier que le lien des interprètes avec la Suisse ou avec les langues officielles est plus fort que ce qui pouvait être attendu et que les compétences linguistiques des détenteurs et détentrices du brevet fédéral, tout comme leurs connaissances et leurs expériences concernant les domaines d'intervention sont excellentes. Pourtant, quatre sur cinq personnes interrogées (79%) ont passé leur enfance et leur adolescence principalement à l'étranger.

Concernant l'importance du brevet fédéral, les réponses sont un peu contradictoires : près de la moitié des personnes interrogées est d'avis que le brevet fédéral n'a pas d'effet significatif sur leur réalité professionnelle. En même temps, les réponses décrivant un effet positif sont également souvent choisies : 25 interprètes indiquent que le brevet fédéral leur permet d'intervenir avec plus de confiance en soi, 21 qu'ils/elles sont mieux payé-e-s, 17 que leur image professionnelle s'est améliorée, 15, resp. 14, que leurs interventions sont devenues plus diversifiées, resp. plus exigeantes. A la question « Estimez-vous toujours avoir pris la bonne décision en passant l'examen professionnel pour obtenir le brevet ? », 70% des interprètes répondent « oui » et 22% « plutôt oui ».

De manière générale, les résultats du sondage permettent de se faire une image cohérente de la situation professionnelle des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s, qui se caractérise par une complexité et une flexibilité élevées. L'introduction en 2009 de la possibilité de qualification par le brevet fédéral, au niveau tertiaire, sa révision récente ainsi que la poursuite de la promotion du brevet sont donc tout à fait justifiées, au vu de ces résultats.

## Nouvelles parutions

### Nouvelles lignes directrices ISO

La nouvelle ligne directrice 13611, publiée en décembre 2014 « Interprétation – Lignes directrices pour l'interprétation en milieu social. Interpreting – Guidelines for community interpreting » contient des critères et des recommandations pour le domaine de l'interprétariat communautaire.

Cette ligne directrice doit permettre de fixer des normes garantissant une prestation d'interprétariat de qualité, pour les personnes allophones ne disposant pas de connaissances linguistiques suffisantes (faisant partie des minorités linguistiques), pour les interprètes communautaires professionnel-le-s, pour les fournisseurs de prestations d'interprétariat (p. ex. les services d'interprétariat), ainsi que pour les institutions qui sollicitent ces dernières.

Ces lignes directrices (25 pages) contiennent quatre pages comprenant uniquement des termes et des définitions. Y sont également décrites les bases de l'interprétariat communautaire, les compétences et les qualifications ainsi que les rôles et les responsabilités qui incombent aux interprètes communautaires, énumérés de manière concrète. De plus, les tâches et les responsabilités des fournisseurs de prestations d'interprétariat ainsi que les recommandations aux client-e-s et aux institutions qui ont recours à ces prestations sont également expliquées.

Les nombreuses recommandations concrètes, conçues comme un guide, sont en grande partie identiques aux normes de qualité d'INTERPRET. Cependant, la ligne directrice ISO est très détaillée et ne peut donc pas servir de fil conducteur dans la pratique.

La ligne directrice peut être commandée auprès de ISO.

- [site Internet ISO : ISO 13611: 2014](#)

## Nouveautés du centre de compétence

### La communication dans un contexte interculturel

INTERPRET s'engage pour la clarté des définitions et des appellations des professions du domaine de la communication interculturelle. Parallèlement au nouveau règlement de l'examen du brevet fédéral pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, INTERPRET a établi de nouvelles « fiches d'information » pour les deux profils, interprète communautaire et médiateur/trice interculturel-le. Elles sont accessibles en ligne, sous forme de documents pdf.

Dans ce contexte, le besoin de présenter des définitions pour d'autres profils est né. Le fait de lister les différentes offres et prestations permet une délimitation claire et contribue à un recours conscient et ciblé des outils à disposition. Le nouveau dépliant « **La communication dans un**

**contexte interculturel : aperçu des offres et outils** » contient donc par exemple aussi une définition des personnes-clés, un terme qui est employé de manières très différentes en Suisse et dont l'unification serait salubre.

Le nouveau dépliant peut être commandé gratuitement au shop sous forme imprimée ou être téléchargé sous forme de fichier pdf.

- [Lien vers le shop INTERPRET](#)
- [La communication dans un contexte interculturel : aperçu des offres et outils \(pdf, dépliant\)](#)
- [Fiche d'information Interprétariat communautaire \(pdf, 2 pages\)](#)
- [Fiche d'information Médiation interculturelle \(pdf, 2 pages\)](#)

### Recueil de matériel pour l'ancrage de l'interprétariat communautaire dans les structures ordinaires

Les difficultés de communication linguistiques ou culturelles représentent une exigence supplémentaire pour les professionnel-le-s des structures ordinaires, qui vient s'ajouter à une charge de travail déjà élevée. Cependant, la collaboration avec les interprètes communautaires ne s'est toujours pas imposée comme une évidence.

Les personnes impliquées n'ont souvent pas conscience du fait que le recours suffisamment tôt à des interprètes communautaires professionnels est un « investissement » bénéfique, dont toutes les parties concernées profitent : les migrant-e-s, les professionnel-le-s et aussi l'institution.

Mais quand est-ce judicieux de solliciter l'intervention d'interprètes communautaires ? Quelles conditions cadres sont nécessaires afin que la collaboration soit aussi simple et réussie que possible ?

Le nouveau recueil de matériel offre, en un coup d'œil et en un clic, des outils concrets pour une collaboration efficace avec des interprètes communautaires.

L'ensemble de ce matériel vise à faciliter la collaboration concrète avec les interprètes communautaires, mais aussi à contribuer à l'ancrage de l'interprétariat communautaire dans l'institution.

- [Recueil de matériel relatif à l'interprétariat communautaire \(pdf, 6 pages\)](#)

## Nouveautés à la CQ et à l'office de qualification

### Composition de la CQ

Daniela Luzzi-Conti et Feyrouz Ounaies Al Lahib sont dorénavant les expertes principales des examens d'équivalence. En endossant ce nouveau rôle, elles perdent leur fonction de membres réguliers de la CQ, tout en continuant à assister aux séances.

### Examens fédéraux professionnels

Le règlement de l'examen pour le nouveau brevet fédéral d'interprétariat communautaire et de médiation interculturelle a été définitivement validé par le Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation SEFRI, début 2015. L'objectif principal du projet de révision a donc été atteint. Plus rien ne devrait donc empêcher la tenue de l'examen professionnel selon le nouveau système, fin 2015.

### Examen professionnel 2014

Le dernier examen professionnel selon l'ancien règlement pour le brevet fédéral d'interprétariat communautaire a eu lieu du 2 au 4 décembre 2014, à Berne. Comparé aux années précédentes, l'intérêt pour l'examen professionnel a été plus important et le nombre de candidat-e-s ayant pu être admis-es également.

13 des 24 candidat-e-s ont réussi entièrement l'examen professionnel. Plusieurs personnes doivent répéter certaines parties de l'examen, le 16 septembre 2015.

Nous félicitons Oezlem Aktas, Batool Al Eneza, Jwan Ali, Deborah Maristela Biermann, Irina Bleuler, Ivona Ganioz, Youcef Hamerlain, Baraà Höpli-Maalouf, Zelika Jost, Gezim Kasumaj, Faliha Näfen-Al'ujaily, Ujup Salihu, et Tsehainesch Teklu pour leur réussite à l'examen !

### Chiffres de l'office de qualification

L'office de qualification a relevé les chiffres pour 2014. En plus des brevets fédéraux évoqués, vous y trouverez les chiffres relatifs aux attestations de modules et aux certificats, ainsi qu'aux examens de langues qui ont eu lieu.

En 2014, le nombre de certificats INTERPRET ayant pu être établis (51) est relativement bas par rapport à l'année précédente (91). Ce recul est lié d'une part au fait que l'examen de langue d'interprétariat est devenu obligatoire en janvier 2014 et que beaucoup de personnes se trouvent encore en cours de procédure de certification. D'autre part, le nombre des formations offertes au cours des dernières années a nettement baissé, ce qui explique aussi le nombre restreint de certificats obtenus.

■ [Chiffres CQ 2014 \(pdf, 5 pages, en allemand\)](#)

### Journée professionnelle, le 25 avril 2015

Le 25 avril 2015 aura lieu la journée professionnelle « Le code professionnel : inventer nos pratiques tout en respectant le cadre éthique » à Berne.

Après une intervention sur les valeurs et les attitudes que reflète le code professionnel, les participant-e-s auront le temps d'avoir des échanges sur les manières d'agir possibles dans des situations concrètes du quotidien de l'interprétariat, dans le cadre de deux sessions d'ateliers.

Les expériences des participant-e-s et les manières d'agir possibles dans une situation concrète visent à contribuer à réfléchir au code professionnel et à montrer que les limites données par l'éthique professionnelle offrent quand même une certaine marge de manœuvre, permettant de réinventer un tant soit peu le rôle.

La remise des nouveaux brevets fédéraux viendra clore cette journée professionnelle.

■ [Dépliant Journée professionnelle \(pdf\)](#)

## INTERPRET

*L'infomail paraît généralement trois fois par année. Au cas où vous ne souhaiteriez plus recevoir d'informations d'INTERPRET par voie électronique, veuillez nous renvoyer ce courriel avec l'indication « se désinscrire ».*

*Corrections relatives aux coordonnées : Merci de corriger vos coordonnées si nécessaire, de nous communiquer si les informations doivent être envoyées à de nouvelles personnes ou à de nouveaux services.*

INTERPRET, Monbijoustrasse 61, 3007 Bern, 031 351 38 28, [www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)